

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 24 Mars 2010

Le 24 mars 2010, le Conseil de Communauté dûment convoqué le dix huit mars deux mil dix, s'est réuni à la Maison Intercommunale de GUICHEN, sur la convocation que lui a adressée Monsieur Guy APPERE, Président.

PRÉSENTS :

MM. RIU Jean-Paul, CHASLES Paul, RENAUD Jean-Marc, DANO Pierre, LEPRETRE Christian, BEAULIEU Jean-Luc (suppléant de LEGOURD Yannick), BACHELOT Michel, GOURRONC Philippe, GOUGEON Jean-Pierre, LERAY Annick, RUFFAULT Joseph, SAULNIER Armelle, CROSLARD Pascal, SIELLER Joël, RICAUD Elif, LEPAGE Michel, DELFAU Christiane, LE DIAGON Didier, THIBURCE Freddy, LEPORT Daniel, LETOURNEL Jean-Pierre, CLOTEAUX Gervais (suppléant de PIQUET Michel), PRIOUL Martine (suppléante de REBOUX Christian), GUILLEME Jean-Claude, HERVE Pascal, APPERE Guy, AUBIN Dominique, FLACH Jean-Jacques, VUICHARD Jean-Paul, PINSON Nadia, NOEL Franck (suppléant de LE CHENECHAL Didier), BESNEUX Emile, LEDUC Véronique, GAVAUD Bernard, CORMIER Jean-Pierre.

POUVOIRS :

BIGOT Sylvana donne pouvoir à LEPAGE Michel
RIMASSON Alain donne pouvoir à GAVAUD Bernard

FLATTOT Sylvie donne pouvoir à SIELLER Joël
Hubert GUEUTIER donne pouvoir à LETOURNEL JP

ABSENTS EXCUSES : néant

M. LEPRETRE Christian a été élu secrétaire de séance.

Le Président soumet au vote du conseil communautaire l'approbation du compte rendu du 24 février dernier, qui l'approuve à l'unanimité.

Puis le Président rend compte au Conseil communautaire des dernières décisions du Bureau.

Finances – Personnel

- Compte administratif 2009

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur GOURRONC Philippe (1^{er} Vice-président), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Guy APPERE, Président (qui s'est retiré), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte à l'unanimité de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi ;

2) Constate à l'unanimité aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au

report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Compte de gestion 2009

Ce point sera abordé lors du prochain conseil communautaire d'avril.

- Affectation du résultat 2009

↳ Budget principal

Le résultat de l'exercice 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 115 429.23 €. et un excédent d'investissement d'un montant de 368 913.35 €.

Le Président propose au Conseil communautaire de reprendre ces excédents au budget primitif 2010 de la façon suivante:

En fonctionnement :

Au C/002 « Excédent de fonctionnement » : 1 115 429.23 €

En investissement

Au C/001 « Excédent d'investissement » : 368 913.35 €

☞ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.**

- Budget primitif 2010 : budget principal et budgets annexes

Budget principal :

La commission de finances propose de voter le budget primitif 2010, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 7 641 300.46 €

En investissement : 3 306 421.00 €

Budget annexe chantier d'insertion :

La commission de finances propose de voter le budget primitif 2010, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante, pour les opérations réelles :

En fonctionnement : 219 733.65 €

En investissement : 33 000.00 €

Budget annexe Musicole :

La commission de finances propose de voter le budget primitif 2010, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante, pour les opérations réelles :

En fonctionnement : 658 853.84 €

En investissement : 15 800.00 €

Budget annexe zones d'activités :

La commission de finances propose de voter le budget primitif 2010, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante, pour les opérations réelles :

En fonctionnement : 932 155.00 €

En investissement : 592 693.00 €

Budget annexe ZA Les Grandes Landes de Guichen :

La commission de finances propose de voter le budget primitif 2010, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante, pour les opérations réelles :

En fonctionnement : 856 407 €

En investissement : 781 258 €

Budget annexe ZA Les Grées Madames de Guichen :

La commission de finances propose de voter le budget primitif 2010, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante, pour les opérations réelles :

En fonctionnement : 238 201.00 €

En investissement : 109 625.00 €

Budget annexe ZA les 3 Prés de Laillé :

La commission de finances propose de voter le budget primitif 2010, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante, pour les opérations réelles :

En fonctionnement : 1 760 192.00 €

En investissement : 1 051 545.00 €

Budget annexe ZA Les Bignons de Guignen :

La commission de finances propose de voter le budget primitif 2010, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante, pour les opérations réelles :

En fonctionnement : 1 179 710.00 €

En investissement : 606 210.00 €

Budget annexe SPANC :

La commission de finances propose de voter le budget primitif 2010, dont la section de fonctionnement s'équilibre pour le montant suivant : 74 346.11 €

☛ **Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les propositions de budgets et avoir procédé au vote (39 votants - 2 abstentions – 37 voix pour), adopte le budget primitif 2010 du budget principal et des budgets annexes.**

- Cotisation Locale d'Activité

En 2010, les communautés de communes percevront de l'Etat une « compensation-relais » égale au plus élevé des deux montants : « produit de TP 2009 » ou « base de TP 2010 x taux 2009 ». Les collectivités ont la possibilité de voter un taux relais qui servira au calcul de la part variable de la compensation relais, assise sur le foncier des entreprises. Pour l'ACSOR, le taux actuel est de 13.09 %.

Le Président propose au Conseil communautaire de voter le taux de la Cotisation Locale d'Activité à 13.40 % (maximum possible), ce qui rapporterait un produit supplémentaire de 9 000 €.

☞ **Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

- Subventions 2010

La commission « culture, sports, loisirs » a étudié les demandes de subventions le 9 mars dernier et propose de voter la répartition des subventions telle que présentée dans le tableau ci-joint, pour la somme totale de 360 000 €.

Une somme de 31 019 € est provisionnée, afin de couvrir les projets associatifs et culturels intercommunaux qui émergeraient en cours d'exercice.

Après une interruption de séance qui a permis au président de l'Office Cantonal d'Animation Sportive de s'exprimer, le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer sur cette répartition proposée, qui a été étudiée en commission « culture », commission « finances » et en bureau communautaire.

Monsieur LEPORTE n'a pas pris part au vote en sa qualité de Président d'association.

☞ **Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, (39 votants – 4 abstentions – 35 voix pour) adopte la liste jointe relative au vote des subventions pour l'année 2010.**

- Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires (CDG 35)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que le contrat d'assurances des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Le Centre de Gestion procède actuellement aux démarches nécessaires pour pouvoir proposer aux collectivités, à nouveau, un contrat groupe.

A cette fin, le Centre de Gestion a besoin de l'autorisation de la communauté de communes pour mettre en œuvre pour son compte les procédures de mise en concurrence.

C'est pourquoi le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour mandater le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à mettre en concurrence les entreprises d'assurance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n°85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le décret n°98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 :

La communauté de communes du canton de Guichen mandate le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Article 2 :

Les risques à couvrir concernent :

- les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL
- les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

Article 3 :

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

☞ Développement économique

- Convention de partenariat avec la Plate Forme d'Initiatives « Pays de Vilaine Initiatives »

Le Vice-président en charge du Développement Economique explique au Conseil communautaire que la Plate-forme d'Initiatives « Pays de Vilaine Initiatives » apporte son soutien financier aux créateurs d'entreprises ainsi qu'un suivi et un accompagnement technique.

Depuis sa création et au 31/12/2009, 210 prêts ont été accordés sur les fonds de la PFI qui ont engendré 404 emplois. Ce soutien a mobilisé 1 057 510 € constituant les prêts à taux 0 accordés aux créateurs.

Au vu de ces résultats, la PFI est aujourd'hui un outil connu et reconnu pour son efficacité et sa pertinence pour le développement économique local.

Le moyen principal d'action de l'association Pays de Vilaine Initiatives est le versement ou l'attribution d'une aide financière au créateur d'entreprise nouvelle et au repreneur d'entreprise. Ce fonds d'intervention en faveur des porteurs de projets économiques est alimenté par la collecte de dons, subventions ou par apports avec droit de reprise. La forme principale de l'aide est le « prêt d'honneur » (prêt financier sans intérêt et sans garantie) aux entreprises ou individus visés.

Le tableau ci-dessous répertorie l'ensemble des prêts octroyés par l'association sur la communauté de communes du canton de Guichen depuis 2007 :

	Prêts PFI	Prêts BRIT	Prêts NACRE	Prêts EDEN	Total
2007	1 5 000 €	1 20 000 €		2 7 000 €	32 000€
2008	2 7 000 €			1 3 500 €	10 500 €
2009	5 20 000 €	3 17 100 €	4 18 000 €		55 100 €
Total général					97 600 €

La convention de partenariat entre la PFI et la communauté de communes du canton de Guichen a pris fin au 31/12/2008. C'est pourquoi, afin de poursuivre ses actions et prêts aux créateurs/repreneurs, la Plate-forme doit reconstituer son fonds d'intervention et consolider son budget de fonctionnement. Pour mémoire, la précédente convention comprenait une subvention annuelle de 5 331 €.

Le Vice-président propose au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention prévoyant :

- un abondement annuel de 0.45 €/habitant pour reconstituer le fonds d'intervention
- une participation au fonctionnement de 0.05 €/habitant (destinée à des actions de communication et de formation des créateurs soutenus)

soit 11 242.80 € par an jusqu'au 30/06/2012

☞ **Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.**

☛ Social, insertion

- Dépôt du dossier de demande d'agrément du chantier d'insertion auprès des services de l'Etat

La commission « Social, insertion, aire d'accueil jeunesse » travaille depuis l'automne dernier sur le projet de déposer une demande de conventionnement du chantier d'insertion de la communauté de communes auprès des services de la DDTM (Etat) au titre d'Atelier Chantier d'Insertion.

Ce dossier (cf. document joint) reprend les aspects suivants :

- présentation de la structure
- bilan de l'année écoulée, notamment en résultats d'insertion dans l'emploi et de sorties dynamiques
- présentation du projet d'insertion de la structure
- demande de financement

☛ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **approuver le dossier de demande d'agrément du chantier d'insertion,**
- **autoriser le Président à le déposer auprès des services de l'Etat.**

☛ Environnement

- Désignation d'un délégué suppléant au SMICTOM du NAR

Pour mémoire, en 2008, le Conseil communautaire a élu des délégués au SMICTOM du NAR :

Communes	Délégués titulaires	Nombre de voix	Délégués suppléants	Nombre de voix
Baulon	RIU Jean-Paul	38	CRAMBERT Jean-Paul	38
	DAVID Stéphane	38	CHASLES Paul	38
Bourg des Comptes	LEPRETRE Christian	38	MENS Anne	38
	HOUGUET Annick	38	POTTIER Christelle	38
	COTTAIS Yvonne	38	LEBON Yves	38
Goven	GOURRONC Philippe	38	CHRISTOPHE Alain	38
	CROSLARD Pascal	38	SAULNIER Armelle	38
	RUFFAULT Joseph	38	PASCAL Gérard	38
	GOUGEON Jean-Pierre	38	RIUS Philippe	38
Guichen	LEPAGE Michel	38	PITHOIS Maurice	38
	DELFAU Christiane	38	BIGOT Sylvana	38
	QUINTIN Annie	38	NICOT Anne	38
	CHERADAME Anne-Lise	38	MOTEL Michèle	38
Guignen	LETOURNEL Jean-Pierre	38	FLORI Jocelyne	38
	GUEUTIER Hubert	38	CLOTEAUX Gervais	38
	REBOUX Christian	38	DURAND Patrick	38
	PIQUET Michel	38	LEGENDRE Gustave	38
Laillé	BAUDOUX Danièle	38	HOUSSIN Sylvie	38
	TORTELIER Alain	38	BRIAND Sophie	38
	JOUBAUD Catherine	38	GUINGO Nelly	38
	FLACH Jean-Jacques	38	GOYET Jacques	38
Lassy	LE CHENECHAL Didier	38	NOEL Franck	38
	BIDAN Jean-François	38	LEMERLU François	38
Saint-Senoux	GAVAUD Bernard	38	RIMASSON Alain	38
	THEZE Dominique	38	RIALLAND Annie	38

Etant donné que la communauté de communes du canton de Guichen adhère au SMICTOM du NAR, le Président propose par conséquent de procéder par élection au remplacement de Madame RIALLAND, déléguée suppléante de la commune de Saint Senoux, démissionnaire, représenter la communauté de communes au SMICTOM du NAR.

Il est proposé au conseil communautaire d'élire Monsieur Patrice PROVOST, comme représentant de la communauté de communes du canton de Guichen au SMICTOM du NAR.

☛ **Le Conseil communautaire, après avoir procédé au vote, élit Monsieur Patrice PROVOST comme représentant de la communauté de communes du canton de Guichen au SMICTOM du NAR.**

☛ Informations

- Organisation d'une conférence sur la réforme des collectivités territoriales le 6 mai 2010 à la salle de la Prairie à Guignen

- Aires de stationnement à proximité des 3 Haltes SNCF

Un point a été fait entre Messieurs APPERE, GAVAUD et SIELLER au sujet des aires de stationnement à proximité des 3 haltes SNCF du canton : il est envisagé de :

- aménager l'aire de Saint Senoux
- prévoir un parking sur la totalité de la surface de l'aire de Guichen - Bourg des Comptes
- relancer ADIAL pour les acquisitions foncières
- acquérir un terrain à proximité de la halte de Lailé en vue de son aménagement.